

2024-03-28-12 : Approbation du compte financier unique du budget annexe assainissement régie pour l'exercice 2023

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Madame Virginie Guichard, Présidente de séance.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Jacques BONHOMMET, Pierre-Pascal BIGOT, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Annick HODEE, Marie-Hélène LEOST, Etienne GLEMOT, Michel THÉPAUT

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Valérie AVENEL, Sébastien DROCHON donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Diana LEPRON donne pouvoir à Yamina RIOU, Marie-Hélène LEOST donne pouvoir à Alain BOURRIER, Annick HODÉE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie JOURDAN

Membres en exercice :49
Membres présents :33
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :39
Votes pour :39
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 22/03/2024
Date d'affichage: 11/04/2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240328-2024-03-28-12-BF
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT l'élection de Mme Virginie Guichard comme présidente de séance pour le vote des comptes financiers uniques et le retrait du vote du Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

CONSIDERANT le compte financier unique du budget annexe « assainissement régie » pour l'exercice 2023;

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le compte financier unique du budget annexe « assainissement régie » pour l'exercice 2023;**
- **D'arrêter les résultats définitifs pour l'exercice 2023 tels que présentés en annexe ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 28 mars 2024
au Lion d'Angers,

Virginie Guichard

Présidente de
séance

Jean-Marie Jourdan

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture 2/2
049-200071868-20240328-2024-03-28-12-BF
Date de réception préfecture : 11/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.